



DÉLIBÉRATION N°073/2024

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Juillet 2024

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZÈRE.

Date de la convocation : 02/07/2024

Date de la publication : 02/07/2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MILANESE Antoine - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DE MARCHI Céline - DALL'ANESE Lisa - COUZIGOU Laurent - BAGES-LIMOGES Carine - TILLOS Marie-Hélène.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme. SICARD Christine, BROUILLON Monique, VALADE Pierre, RESSES Lisa.

Absents : M. Mme. ALLARD Aurélie.

Procuration : Mme SICARD Christine à M. MILANESE Antoine
Mme BROUILLON Monique à M. MACHEFE Thomas
M. VALADE Pierre à M. DILMAN Patrick.
Mme RESSES Lisa à Mme DALL'ANESE Lisa

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 18
Procurations : 4
Votants : 22

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 073/2024 OBJET : BAIL A USAGE PROFESSIONNEL POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CABINET PARAMÉDICAL N°3 SITUÉ AU 1^{ER} ETAGE DU CENTRE DE SANTÉ DU MARMANDAIS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locaux de l'ancienne mairie situés au 1^{er} étage du 25, de l'avenue du général de Gaulle, ont fait l'objet d'une transformation pour l'aménagement de 3 cabinets en vue de l'installation de professionnels de santé.

Vu la décision n°53/2023 acceptant la location du cabinet médical à Madame Sophie Magdeleine,

Vu la demande de résiliation de bail de Madame Sophie Magdeleine, pour le cabinet n°3, à compter du 15 juillet,

Vu la nouvelle candidature d'une Ostéopathe, Madame Océane GIRET, à compter du 16 juillet 2024 pour prendre la suite de cette location du cabinet n°3,

Monsieur le maire propose de répondre favorablement à cette demande.

Après énoncé du bail auprès de l'Assemblée, qui fixe notamment le prix du loyer mensuel, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DÉCIDE

- **D'accepter** la résiliation du bail de Madame Sophie Magdeleine, pour le cabinet n°3, à compter du 15 juillet 2024,
- **D'accepter** de louer par bail professionnel à Madame Océane GIRET ostéopathe le cabinet médical n°3 situé au 1^{er} étage du 25 avenue du Général de Gaulle à Sainte Bazeille, à compter du 16 juillet 2024 pour une durée de 6 ans.
- **De fixer** le montant du loyer mensuel à compter du 16 juillet 2024, de cette location à 600 € TTC, auquel s'ajouteront les charges locatives, comprenant l'électricité l'eau et la maintenance de l'ascenseur, selon une répartition équivalente pour chaque cabinet paramédical se situant au 1^{er} étage de l'immeuble.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce bail et toutes les pièces administratives relatives à cette décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 16/07/2024 et de l'affichage en date du 16/07/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CARRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.